

↔ SÉCURISATION DU CHAMP CAPTANT DU POLYGONE DE LA ZONE PORTUAIRE SUD

Un champ captant est un territoire regroupant un ou plusieurs ouvrages de captages d'eau potable souterraine, dans une même nappe phréatique. À Strasbourg-Polygone, il revêt une importance particulière. Il représente 80 % de la production totale en eau de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération strasbourgeoise, adopté en 1994 par la collectivité prévoit dans ses objectifs la sécurisation de la ressource au droit des stations de pompage gérées en régie dont l'enjeu est la santé publique.

Depuis 2000, l'Eurométropole procède à des contrôles dans la zone d'emprunt du champ captant de Strasbourg-Polygone (voir carte ci-dessous) et permet le suivi de l'activité des 200 entreprises situées dans la zone Port du Rhin sud. Début 2016, l'Eurométropole a décidé d'engager une nouvelle démarche visant à la préservation de la ressource en eau du champ captant du Polygone par la maîtrise des risques en amont tels que :

1. POINTS D'ACCÈS À LA NAPPE
2. ASSAINISSEMENT AUTONOME
3. SURFACE D'ACTIVITÉ
4. PRODUITS LIQUIDES (PRODUITS NEUFS ET DÉCHETS)
5. ÉTANCHÉITÉ / ÂGE DU RÉSEAU

Cette démarche sera animée par l'Eurométropole et l'étude réalisée par un bureau d'études spécialisé devant être désigné dans le cadre d'un marché public lancé prochainement par l'Eurométropole. La prestation est estimée à environ 160 000 € HT. La participation du PAS pourra atteindre 32 000 € HT.

Initiée en dehors de toute obligation réglementaire, cette démarche est innovante par la méthodologie utilisée en deux temps :

- dans un premier temps, **établir un diagnostic** des actions réalisées et de juger de l'opportunité d'une action concertée de tous les acteurs publics,
- puis, le cas échéant, définir les outils et mettre en place **une action collective territoriale entre les entreprises concernées volontaires** notamment par la possibilité d'accompagner les entreprises pour grouper les travaux de sécurisation dans le cadre d'un **marché privé** et ainsi optimiser le prix de ces travaux qui serait pris en charge par les entreprises volontaires sur la base du modèle de la démarche CLES déjà menée par le PAS.

Les 200 entreprises portuaires concernées seront accompagnées par les différents acteurs : Chambre de commerce et d'industrie

Alsace Eurométropole, Direction Régionale de l'Environnement de l'aménagement et du logement, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et bien sûr par le PAS en sa qualité de propriétaire foncier et gestionnaire du port.

Le PAS apportera sa participation active auprès de ses clients, les principaux bénéficiaires du projet.

Marc Warin

PLANNING PRÉVISIONNEL :

1^{re} phase :

étude préalable, diagnostic et propositions

– Mars/Avril 2018 :

lancement de la consultation, attribution au bureau d'études spécialisé

– Jusqu'à fin 2018 : diagnostic et propositions

2^e phase :

mise en œuvre et de suivi de l'action collective, le cas échéant

2019 / 2020 / 2021 : mise en œuvre de l'action collective





**BIENVENUE
AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS
DE LA DÉMARCHE CLES**

**CroisiEurope
Lesaffre Culinary Solutions
Algae Natural Food
Hilzinger**

viennent de rejoindre
le projet ce qui porte à

23

le nombre d'entreprises impliquées